



VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél. 03 27 26 45 39
Fax : 03 27 27 55 30
E-mail : mairiepoix@wanadoo.fr

Procès-verbal de la réunion du **Conseil Municipal du 03/06/2021**

L'an deux mille vingt et un le trois du mois de juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle de musique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du vingt-six mai deux mille vingt et un.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN, Mme Séverine DELOBELLE, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. René LECUYER, M. Paul CANION, Mme Ludivine JOVENIAUX, M. Cédric GREVIN, Mme Ludivine BUISSON, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE, Mme Fanny CHARLET, Mme Alice NAVEAU.

Absent(e)s ayant donné procuration : M. Jean-Marie CORNU a donné procuration à M. Paul CANION, Mme Corinne BRUYER a donné procuration à Mme Roxane GHYS.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX.

ORDRE DU JOUR

Présentation de la situation financière de la Commune par M. COUSIN de la DGFIP

Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

- 1) Acquisition de la première partie de l'ancienne usine Bidermann via l'EPF
- 2) Extension du périmètre d'intervention de l'E.P.F. : Acquisition de l'habitation sise à l'angle de la rue Keighley et la rue Henri Roland
- 3) Extension du périmètre d'intervention de l'E.P.F. : Acquisition de l'habitation sise rue Henri Roland
- 4) Subventions aux associations
- 5) Budget Commune : Décision budgétaire modificative n° 1
- 6) Création d'un poste de vacataire pour une mission de Conseil en urbanisme
- 7) Redevance d'occupation du domaine public
- 8) Jury criminel
- 9) Service des Eaux : Admissions en non-valeur
- 10) Personnel non permanent : Modification de la durée hebdomadaire de travail de deux contrats de remplacement
- 11) Personnel permanent : modification de la durée hebdomadaire de trois postes
- 12) Personnel non permanent : délibération de principe autorisant le recrutement d'un agent contractuel de remplacement
- 13) Questions diverses
- 14) Informations diverses
 - * Organisation des élections régionales et départementales
 - * Campagne de stérilisation
 - * Projet groupe scolaire : Compte-rendu
 - * Concours des maisons fleuries
 - * Recensement participatif du petit patrimoine
 - * Centre aéré de juillet 2021
 - * Course cycliste du 17 juillet 2021
 - * Campagne de dératisation
 - * Villes et villages fleuries
 - * Fêtes et manifestations
 - * Point sur les travaux



Présentation de la situation financière de la Commune par M. COUSIN de la DGFIP

M. COUSIN, interlocuteur des collectivités territoriales au niveau de la direction des impôts, qui élabore chaque année un document sur la situation financière des communes, présente celle de la commune de Poix du Nord qui compte 2 227 habitants et se situe au 5^{ème} rang des communes de la CCPM au niveau de la population.

La présente étude permet de comparer la situation financière de la commune à celle de communes de taille comparable au sein du département (strate : 2 000 à 3 500 habitants).

L'analyse s'appuie sur le compte de gestion 2020.

Le premier constat pour 2020 est l'augmentation significative du résultat de fonctionnement (+32,4%) sur un an dans une période de crise sanitaire avec une augmentation sensible des produits réels de fonctionnement (+ 3,4%) et une maîtrise des charges réelles (-0,3%).

Produits de fonctionnement :

La première particularité de la commune réside dans le fait que les ressources fiscales sont quasiment équivalentes aux dotations et participations alors qu'habituellement, ces mêmes ressources fiscales sont très largement majoritaires en termes de proportion.

La commune est marquée par un retrait de ses recettes fiscales par habitant de 41,57 % par rapport aux communes de la même strate départementale.

Une réflexion sur l'optimisation des ressources fiscales peut donc être poursuivie sachant qu'aucune modification des taux n'est intervenue depuis plusieurs années.

Aucune modification des taux n'a été votée depuis 2017 à minima.

Les dépenses de fonctionnement :

Les charges réelles de fonctionnement se sont stabilisées entre 2019 et 2020 (-0,3%).

Les charges de personnel représentent 47,3 % du total des charges réelles avec une légère diminution de 0,8 % entre 2019 et 2020.

Elles sont en retrait en termes de charge par habitant puisqu'elles ne représentent que 285 €/hab contre 335 €/hab pour les communes de la même strate départementale (moyenne de 53%).

Cela démontre une maîtrise des dépenses de personnel pour la commune.

Capacité d'Autofinancement (CAF) brute :

La CAF brute, stable depuis plusieurs années autour de 175 000 €, s'est améliorée en 2020 pour se situer à 222 000 €.

Elle est ainsi la résultante de la maîtrise des charges et de l'amélioration notable des produits de fonctionnement.

L'autofinancement brut est donc satisfaisant.

Le ratio de rigidité des charges structurelles, qui permet de mesurer la proportion des dépenses obligatoires par rapport aux produits de fonctionnement réels, se situe à 49,52 % un peu au-delà de la médiane du département qui se situe aux alentours de 45 %.

Ce ratio peut être considéré comme très satisfaisant puisque bien inférieur au seuil plafond reconnu de 55 %.

Au sein du département la moyenne observée en ce qui concerne la CAF brute est de 154 €/hab.

La commune est en retrait avec 100 €/hab.

CAF nette :

La CAF nette qui est la CAF brute à laquelle il y a lieu de soustraire la charge de remboursement du capital des emprunts, est une des sources de financement propre aux investissements.

Elle tend à s'améliorer depuis 2019.

Elle est ainsi passée de 93 500 € en 2019 à 148 486 € en 2020, soit une augmentation entre ces deux années de plus de 58 %.

Les annuités de remboursement d'emprunt sont donc aisément couvertes.

La CAF nette représente 67 €/hab, en retrait par rapport à la moyenne de la strate départementale pour les communes de taille comparable (98 €/hab).

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont en retrait par rapport aux prévisions budgétaires (taux d'exécution de 29,54 % par rapport au vote du budget primitif 2020).

Au final elles n'ont représenté que 70 €/hab en 2020 contre 228 € en moyenne au sein de la strate départementale.

Les dépenses directes d'équipement ont fléchi de 38,5 % pour se situer à 154 578 €.

Recettes d'investissement :

La conséquence logique aux baisses de dépenses d'équipements a été la baisse des dotations et des subventions d'équipement.

Financement des investissements :

Les ressources stables d'investissement se maintiennent depuis 2019 autour de 370 000 €.

Des cessions d'actifs en 2018, 2019 et 2020 ont été constatées pour des montants respectifs de 79 963 €, 118 600 € et 68 421 €.

Elles aboutissent à une amélioration du financement pour chacune de ces années.

Depuis 2018 il est constaté un excédent des variations des ressources stables d'investissement sur les variations d'emplois stables d'investissement.

L'impact positif sur le fonds de roulement permet d'abonder les réserves que la commune peut mobiliser en vue des investissements futurs.

L'équilibre financier du bilan - Evolution des éléments du bilan :

Le fonds de roulement net global qui est la différence entre les ressources d'investissement et les dépenses d'investissement a cru de 30% entre 2019 et 2020 pour se situer à 429 336 € soit 193 €/hab contre toutefois 414 €/hab pour la moyenne départementale.

Parallèlement le besoin en fonds de roulement a augmenté de 7% sur la même période (-53 924 € en 2019 contre - 50 129 € en 2020).

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et les dettes à court terme. Pour une gestion saine, le besoin en fonds de roulement doit tendre vers zéro pour optimiser le niveau de la trésorerie.

La trésorerie parvient à un seuil de 479 464 €, meilleur seuil depuis 2017.

Elle a crû de 24,8 % entre 2019 et 2020 pour représenter 216 €/hab contre 426 €/hab pour la strate départementale.

Endettement :

La dette à long terme a décru de 11,2 % en un an et de 33 % entre 2016 et 2020, passant de 872 000 € à 578 000 €.

La commune a un endettement par habitant de 261 € contre 473 € pour la strate départementale.

La capacité de désendettement en année de CAF brute est de 2,61 en deçà du premier décile national (3,5) et bien en deçà de la médiane de 9 ans.

La fiscalité directe locale :

Les bases d'imposition sont en retrait par rapport à la strate départementale.

C'est une situation globalement comparable qui est constatée au sein de l'ensemble des communes de la CCPM.

Ainsi en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties, la base par habitant est de 449 € contre 820 € pour la strate départementale, en retrait de 46 %.

Ceci est notamment expliqué par un pourcentage très important de locaux d'habitation ordinaire (89,5 % contre 59,8% en moyenne pour le département).

Cela traduit ainsi une relative faiblesse de la base issue des locaux à usage professionnel ou commercial (10,4% contre 19,2%) et de celle afférente aux établissements industriels et assimilés (0,1% contre 17,8%).

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, seul levier en matière de croissance des recettes fiscales est de 19,20% en 2020 contre 18,79% pour la strate départementale.

Ce taux ne parvient malheureusement pas à compenser des bases fiscales très en retrait.

L'essentiel des ressources fiscales provient du produit de la TFB.

Globalement une augmentation de 1 point du taux de TFB génère 10 000 € de recettes fiscales.

Enfin la part des foyers fiscaux non imposables est de 68,8 % pour la commune contre 49,7 % pour la moyenne départementale.

Le revenu fiscal moyen par foyer est très en retrait, 18 918 € contre 29 001 €, soit un écart de 34,7%.

Conclusions :

La situation financière de la commune est saine. Elle dégager chaque année un autofinancement croissant avec de surcroît un endettement relativement faible.

Tous les indicateurs sont au vert en vue de réaliser d'importantes opérations d'investissement à l'avenir.

Monsieur COUSIN pense que les projets évoqués par Monsieur le Maire sont certes ambitieux avec notamment en point d'orgue la construction d'un groupe scolaire au cours de la mandature mais que la gestion de ces dernières l'y prépare.

Une réflexion pourra être conduite sur les modalités de financement et les leviers permettant d'accompagner la commune dans les choix les plus pertinents pour mener à bien ces investissements. Il espère, lors d'une prochaine rencontre, dérouler différents scénarios sur lesquels le conseil pourrait débattre. Il précise que son étude est tout à fait indépendante.

Le Maire le remercie, insiste sur le rôle essentiel de Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, pour la qualité de la gestion. La rigueur est indispensable compte tenu de la faiblesse des ressources fiscales et de la dépendance des dotations de l'Etat.

Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

Le Maire indique avoir signé les devis suivants :

- EV10 – acquisition balayeuse – 58 900 € HT – 70 620 € TTC
4 entreprises ont été sollicitées, il y a eu deux réponses : EV10 et Europe Services qui était au prix de 99 999 € HT.
EV10 proposait d'autre part une reprise du matériel actuel à hauteur de 11 000 € et Europe Service à hauteur de 1 800 €.
- Copylis – acquisition d'isoloirs – 690 € HT – 888 € TTC
- Partner Systèmes – acquisition plexiglass pour les élections – 1 440 € HT – 1728 € TTC
Dossier de subvention prévue à hauteur de 50% sur base de la facture acquittée
- TLT – bordures côté droit montée rue Henri Roland sur 60 mètres – 1 500 € HT – 1 800 € TTC
- Soprasistance – réparation toiture restaurant scolaire – 1183,76 € HT – 1420,51 € TTC

1) Acquisition de la première partie de l'ancienne usine Bidermann via l'EPF

Le Maire indique que l'acquisition se fait par l'Etablissement Public Foncier sur base des négociations réalisées. Comme indiqué dans la délibération 2020/DELIB.CM087 du 4 novembre 2020, il y a accord sur la base d'un prix de 253 000 € sachant que l'estimation des domaines était de 230 000 €, avec une marge portée à 15%. L'acte notarié devrait être signé rapidement.

2021/DELIB.CM/057

2) Extension du périmètre d'intervention de l'EPF : acquisition de l'habitation sise à l'angle de la rue Keighley et la rue Henri Roland

Le Maire rappelle que le Conseil a pris l'option, suite aux propositions du groupe de travail, d'étendre le périmètre de l'aménagement du centre bourg à deux maisons contiguës.

La première se situe à l'angle de la rue Keighley et de la rue Henri Roland et aura donc l'avantage de permettre l'aménagement du carrefour.

Cette habitation a fait l'objet d'une estimation par les domaines à hauteur de 125 000 € le 4 juin 2020 (validité de 18 mois).

Le Maire propose donc au Conseil municipal de demander à l'EPF de réaliser un avenant à la convention générale d'aménagement du site des anciennes usines textiles Bidermann, pour l'acquisition, à hauteur de 125 000 €, de cette habitation.

L'EPF délibérera, lors de son prochain comité, sur cette demande d'avenant. En cas d'accord (ce qui est très vraisemblable), le conseil aura alors à valider l'avenant lui-même.

Geoffrey PAUL interroge sur le délai de rachat des deux maisons par la commune.

Le Maire lui indique que la commune dispose d'un délai de 6 ans (convention avec l'EPF jusqu'en 2025).

Paul CANION interroge quant à lui sur le devenir de la partie de l'usine appartenant à Monsieur VINOIS, indiquant qu'il serait regrettable de construire un nouveau groupe scolaire juste à côté d'une friche industrielle.

Le Maire lui répond qu'effectivement c'est la raison même de la procédure DUP (Déclaration d'Utilité Publique) que lance la commune afin d'acquérir la maîtrise financière sur l'ensemble du site.

La proposition de demande d'avenant à la convention générale pour l'acquisition, à hauteur de 125 000 €, de l'habitation sise à l'angle de la rue Keighley et de la rue Henri Roland est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/058

3) Extension du périmètre d'intervention de l'EPF : acquisition de l'habitation sise rue Henri Roland

Le Maire indique que l'acquisition de cette habitation et son terrain a le très gros avantage de permettre un accès direct par la rue Henri Roland sur l'ensemble du site.

La commune a un accord de principe avec le propriétaire et dispose d'une estimation d'une agence.

La procédure est la même que pour l'habitation précédente : sollicitation d'un avenant auprès de l'EPF pour acquérir, sur la base de 110 000 €, cette habitation et réalisation d'un avenant que nous aurons ensuite à valider.

La proposition de demande d'avenant à la convention générale avec l'EPF pour l'acquisition, à hauteur de 110 000 €, de l'habitation sise rue Henri Roland est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/059

4) Subventions aux associations

Daniel RONCHIN indique que la commission des finances s'est réunie le 27 mai pour examiner les demandes de subventions aux associations.

En cette année très particulière, il est proposé de soutenir au maximum les associations.

Certaines ne sollicitent pas cette année, pour l'instant, de subvention mais si des besoins apparaissent au cours de l'exercice, elles seraient de nouveau soumises au Conseil après proposition par la commission des finances.

A noter que 3 associations ont déclaré officiellement leur cessation d'activité : le tennis de table, le club d'échecs et le club de danse country. Le club de zumba s'est arrêté de fait.

Une association (Chica's Dance) n'a toujours pas déposé sa demande de subvention malgré plusieurs relances.

Associations	Pour mémoire Budget 2020	Propositions 2021	Décisions 2021
Amicale des Sapeurs Pompiers	1600	1600	1600
Anciens Combattants	1000	1000	1000
A.P.E. Collège Montaigne	Pas de demande	Pas de besoin	Pas de besoin
Association Césaire	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
Association des Sociétés Podéennes	Pas de besoin	830	830
Les En-jeux Podéens	Pas de demande	Pas de demande	Pas de demande
Club Amitié et Loisirs	1000	1000	1000
Club Biogym Jeunesse rurale	Pas de besoin	Pas de besoin	Pas de besoin
Club Cyclotouriste et Marche	500	1000	1000
Club de Badminton	300	300	300
Club de Football	12000	12000	12000
Club des Echecs	-	Arrêt	Arrêt
Club NUTS 44	Pas de de besoin	1500	1500
Harmonie municipale	Prise en charge directe	Prise en charge directe	Prise en charge directe
Jumelage Poix-Burgbrohl	500	Pas de besoin	Pas de besoin
Les Chica's Dance	Pas de besoin	En attente	En attente
Société de Chasse	1000	1000	1000
Société de Pêche	600	Pas de demande	Pas de demande
Société de Pétanque	700	700	700
Tennis Club	1200	1200	1200
Tennis de table	En attente	Arrêt	Arrêt
Chorale	500	Pas de besoin	Pas de besoin
Takedo Hakko Den Shin Ryu	480	480	480
Les amis de l'école	250	Pas de besoin	Pas de besoin
Les amis du MOTOGP		Pas de besoin	Pas de besoin
Festiv' Poix	700	600	600
Association LEVENEZ	400	500	500
Chambre des Métiers	En attente	Pas de demande	Pas de demande
Prévention routière	150	150	150
Restaurant du Coeur	Prêt	Prêt	Prêt
Secours catholique	200	200	200
Amicale du Personnel Communal	En attente	500	500
	23380	24560	24560

Les Présidents d'associations ne prennent pas part au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/060

La demande de 150 € pour l'association des « Municipaux de Poix » fait l'objet d'une délibération spécifique s'agissant d'une organisation syndicale avec un compte spécifique.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2021/DELIB.CM/061

5) Budget Commune : Décision Budgétaire Modificative n°1

Le Maire indique qu'il s'agit de prendre une délibération pour rembourser des acomptes versés pour les locations des salles qui n'ont pu se faire en raison de la pandémie.

Un montant de 200 € est proposé pour permettre de compléter la ligne affectée à ces opérations et de rembourser les acomptes.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

2021/DELIB.CM/062

6) Création d'un poste de vacataire pour une mission de Conseil en urbanisme

Le Maire rappelle que la commune sollicite chaque année un ancien géomètre pour préparer, avec le Policier municipal, sur base des demandes de permis de construire, des déclarations préalables de travaux et des informations terrain, la tenue de la Commission Communale des Impôts Directs qui propose les bases d'imposition.

Cette mission s'organise sur une période de 2 mois. Son indemnisation est de 750 €.

La création du poste de vacataire pour une mission de conseil en urbanisme est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

2021/DELIB.CM/063

7) Redevance d'occupation du domaine public

Daniel RONCHIN indique qu'il s'agit de prendre une délibération pour percevoir la redevance de GRDF (541,55 €) au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.

La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

8) Jury criminel

Dans le cadre de l'établissement des jurys d'assises, les mairies du Département du Nord sont invitées à fournir chaque année au Greffe de la cour d'assises de Douai la liste des jurés citoyens tirés au sort sur les listes électorales.

Il convient de tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral (2 noms), soit 6 noms.

Fanny CHARLET et Joël DEHOVE sont désignés pour procéder à ce tirage au sort.

Les personnes suivantes sont tirées au sort :

- DOUAY Stéphane
- PLACE Nadine
- MASSE Michel
- DELATTRE Sylvie
- DELCOURT Léo
- BUISSET Alain.

Il s'agit d'une liste préparatoire transmise au greffe à partir de laquelle sera établie la liste définitive. Les personnes tirées au sort seront avisées et disposent dans certains cas d'une possibilité de demande de dispense.

9) Service des Eaux : admissions en non-valeur

Le maire indique que le Conseil doit réaliser deux types d'opération : annuler d'abord les admissions en non-valeur du conseil municipal du 14 avril qui avait été prises pour des montants respectifs de 324,55 €, 559,98 € et 1509,56 € ; les mandats émis ayant été rejetés pour une erreur d'imputation comptable.

Il convient de reprendre les mêmes délibérations, pour les mêmes montants et d'émettre les mandants au poste 6542.

2021/DELIB.CM/064

Etat n°1 : 324,55 €

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

2021/DELIB.CM/065

Etat n°2 : 559,98 €

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0

Abstentions 0

2021/DELIB.CM/066

Etat n°3 : 1 509,56 €

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

2021/DELIB.CM/067

Le Maire propose ensuite d'admettre en non-valeur un nouveau montant global de 1520,85 € suivant l'état de présentation fait par la Trésorerie et qui concerne 4 dossiers.
La proposition est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

10) Personnel non permanent : modification de la durée hebdomadaire de travail de deux contrats de remplacement

Le Maire indique qu'il s'agit du remplacement de deux agents titulaires en arrêt longue durée au service technique (plus particulièrement au niveau de l'entretien) par extension de l'horaire de deux agents les remplaçant (horaire passant de 17h30 à 30h).

2021/DELIB.CM/068

1^{er} agent – remplacement de l'agent en charge de l'entretien des salles :

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

2021/DELIB.CM/069

2^{ème} agent – remplacement de l'agent en charge de l'entretien au niveau de l'école :

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

2021/DELIB.CM/070

11) Personnel permanent : modification de la durée hebdomadaire de trois postes

Le Maire indique que compte tenu des prévisions des besoins de service aux écoles et de la limitation des contrats aidés (PEC), il est proposé que 3 agents qui ont des horaires respectivement de 27h30, 26h et 22h passent à 28h, ce qui offre un double avantage : de ne plus avoir qu'un seul assureur

(Groupama), les contrats de moins de 28h sont chez Sofaxis avec le régime général et à l'Ircantec et d'autre part pour les agents, à partir de 28h, de pouvoir bénéficier du régime de la MNT qui prévoit le maintien de salaire à hauteur de 95% du salaire indiciaire et une procédure qui est beaucoup plus simple et beaucoup plus rapide que la procédure actuelle.

Le Maire propose donc qu'un poste d'adjoint technique passe de 22 à 28h, un poste d'agent d'animation de 26 à 28h et un poste d'adjoint administratif de 27h30 à 28h30.

Ludivine JOVENIAUX précise que cet accroissement d'horaire ne comblera pas l'ensemble des besoins au niveau de l'école.

Le Maire met au vote la proposition de modification de la durée hebdomadaire des 3 postes.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

2021/DELIB.CM/071

12) Personnel non permanent : délibération de principe autorisant le recrutement d'un agent contractuel de remplacement

Le Maire indique que compte tenu de plusieurs arrêts longue durée de membres titulaires de personnel et des contrats de remplacement mis en place, plus aucune possibilité actuellement de remplacement ne serait possible si un nouvel agent venait à être en arrêt.

La création de ce poste nous permettra d'y pallier.

La proposition de création d'un poste de remplacement est mise au vote (sans qu'il ne soit obligatoirement pourvu).

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

13) Questions diverses

Ludivine JOVENIAUX informe que des rats musqués envahissent l'étang communal.

Le Maire contactera la CCPM qui est en charge de la lutte contre les rats musqués et a une convention avec une société spécialisée.

Mathis JEUNE demande ce qu'il en est ses distributeurs de sacs pour déjections canines ?

Le Maire lui répond qu'il a obtenu les devis et que ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Alice NAVEAU fait part de remarques de certains enseignants concernant les repas livrés par API qui ne donneraient pas entière satisfaction.

Ludivine JOVENIAUX trouve cette remarque contradictoire avec les propos de la responsable du restaurant scolaire qui a fait remarquer que les enfants mangeaient de plus en plus.

Geoffrey PAUL propose qu'une enquête soit faite auprès des parents et des enfants.

Mathis JEUNE rappelle que le sujet avait déjà été abordé lors d'un précédent conseil et qu'il avait été envisagé de changer éventuellement de fournisseur lorsque le contrat arriverait à échéance.

Le Maire lui répond que le contrat avec API prendra fin en décembre et qu'il y a actuellement une réflexion en cours pour travailler éventuellement en circuit court avec une cuisine centrale plus proche.

Paul CANION ajoute qu'un article de presse été paru indiquant que Poix du Nord était intéressée pour travailler en circuit court avec la commune de Gommegnies.

Le Maire indique qu'effectivement la commune a marqué son intérêt pour le projet de cuisine centrale qu'envisage Gommegnies. Il informe qu'une étude comparative a été réalisée par le Parc Régional afin de connaître les différents intervenants dans les écoles.

Mathis JEUNE demande si la carte grise du véhicule de police municipale est définitive car le véhicule est toujours immatriculé WW.

Daniel RONCHIN précise qu'il s'agit d'un véhicule d'importation et certains problèmes administratifs ont donc été rencontrés. Le véhicule sera de nouveau immatriculé WW pour une durée de 6 mois à la charge du garage ; les services de l'Etat ayant pris du retard avec la pandémie.

14) Informations diverses

*** Organisation des élections régionales et départementales**

Le Maire rappelle qu'il y aura 4 bureaux, 2 pour les élections régionales et 2 pour les élections départementales sur 2 sites (salle des fêtes et salle de musique) nécessitant pour chaque permanence 2 assesseurs par bureau (en plus du Président de bureau).

Il faut donc prévoir 3 permanences sur la période de 8h à 18h, pour 4 bureaux, ce qui impliquent la présence de 24 assesseurs et 4 présidents de bureau.

Le Maire rappelle que c'est pour un motif tout à fait exceptionnel qu'il est possible à un conseiller municipal de ne pas participer.

Un premier tableau est établi et le Maire fera ensuite appel prioritairement à des membres du CCAS puis à des personnes, électeurs dans la commune, intéressées.

*** Campagne de stérilisation**

Karine DURIEUX rappelle que la convention quadripartite entre la Mairie, la SPA de Marly, l'AFAC (Fourrière de la SPA de Marly) et la clinique vétérinaire des Marronniers de Querenain a été signée le 16 avril dernier.

La campagne de stérilisation des chats errants sans propriétaire a débuté le 5 mai et prendra fin le 30 juin 2021. Elle pourrait toutefois être reconduite de septembre jusqu'au 31 décembre 2021 dans la limite du budget alloué par la SPA.

Les captures se font le matin 2 à 3 jours par semaine, les services techniques sont prévenus dès qu'un chat est capturé et la SPA les prend en charge généralement en début d'après-midi. Les chats capturés sont stérilisés et identifiés le jour même. Ils sont relâchés par la SPA sur leur lieu de capture 1 à 2 jours après. Il n'y a pas de soin à réaliser après la remise sur site car les vétérinaires utilisent des fils résorbables.

Nous sommes déjà intervenus sur 4 rues : rue Pasteur, rue du Château, rue Yves Delgorge, et rue du Calvaire ; 11 chats ont pu être stérilisés. Les prochaines interventions auront lieu à la cité Fontaine Lecomte (les 8 et 10 juin), dans la rue des Mouloirs et la rue Gaston Ducornet. Si le temps et le budget le permettent il serait éventuellement prévu une dernière intervention rue Henri Roland.

La conseillère déléguée rappelle que la campagne de stérilisation des chats errants est uniquement destinée aux chats sans propriétaire. Tous les chats stérilisés sont également identifiés au nom de la commune. La commune en devient donc le propriétaire.

Elle souhaite également indiquer au Conseil qu'une des chattes stérilisées par la commune a été « adoptée » mais que la SPA ne réclamera pas le remboursement des frais de stérilisation et d'identification à condition que la personne adoptante s'engage à réellement prendre en charge l'animal. L'adoption deviendra définitive lorsque la commune procédera au changement de propriétaire dès réception de la carte d'identification.

* Campagne de dératisation

Karine DURIEUX rappelle les actions menées par la commune concernant la prolifération des rats :

- Début décembre - recensement : un appel a été lancé via Facebook et le site de la commune pour demander aux habitants de signaler les rues où des rats ont pu être observés.
- Fin décembre : une entreprise est intervenue sur le réseau d'égouts de 11 rues de la commune. Bien que les pièges aient bien fonctionné, d'autres signalements sont parvenus dont certains dans des rues ayant été traitées.
- Début mars : réalisation de deux enquêtes « rats » avec le policier municipal rue Saint Georges et rue de la République. L'intervention rue Saint Georges a permis d'instaurer un dialogue et de solutionner en partie le problème ; rue de la République la prolifération des rats est causée par une habitation vide dont le terrain est non entretenu.
- Fin mars : une campagne de sensibilisation sur le site internet et le compte Facebook de la commune a été réalisée : diffusion du Guide Connaitre le rat et empêcher sa prolifération sur le site internet et de « fiches réflexes » sur les gestes à adopter sur le compte Facebook (avec renvoi au guide pour les personnes désirant avoir des informations complémentaires).
- Courant avril : demande de devis pour la dératisation de tout le réseau d'égouts de la commune (2 fois par an : printemps et automne, ce sont les périodes durant lesquelles les rats rentrent et sortent des égouts) et la dératisation du réseau d'égouts avec distribution de raticide aux habitants deux fois par an.

Le Maire indique qu'il ne souhaite pas mettre en place la distribution de produits raticides au sein de la commune compte tenu des règles très restrictives et des risques encourus mais propose, sous conditions à définir, d'émettre éventuellement des bons d'achat pour des produits raticides. Ce point sera revu lors du prochain conseil municipal.

* Projet groupe scolaire : Compte-rendu

Julien LEPOLARD informe qu'une trentaine de personnes était présente lors de la dernière réunion du 31 mai et que celle-ci s'est déroulée sous forme d'ateliers participatifs composés de 4 tables rondes afin de définir les besoins réels au niveau des espaces, le choix des matériaux, le choix du type de classes ainsi que les voies d'accès, le cheminement et le stationnement.

* Compte-rendu de la commission sécurité

Geoffrey PAUL fait le compte rendu de la réunion de la commission sécurité qui s'est déroulée vendredi 28 mai :

Il fait d'abord part d'une demande du policier municipal pour que les places de stationnement chevauchant trottoirs soient matérialisées.

Il fait ensuite le point sur les travaux réalisés rue François Druet : il a été regrettamment constaté que le passage piétons n'était pas toujours emprunté par les piétons.

Cédric GREVIN indique que des « bouchons » se créent dans cette rue à cause des voitures stationnées sur les bandes jaunes.

Mathis JEUNE lui répond que la commission propose justement que le policier municipal soit ponctuellement remplacé au niveau du passage piétons rue Pasteur, ce qui lui permettrait d'une part de

sécuriser le passage piéton rue François Druesne et d'autre part de relever certaines infractions commises aux heures de rentrées et de sorties des écoles et du collège.

Le Maire indique qu'il étudie la possibilité de former au sein du personnel un ou une ASVP afin d'éviter de mobiliser les agents du service technique.

Geoffrey PAUL ajoute que de nouvelles barrières seront bientôt installées à l'école, que Noréade se déplacera très prochainement pour étudier le problème d'affaissement rue des Mouloirs, qu'un rappel du sens de priorité sera installé au niveau de l'écluse rue de la chasse et que la commission de sécurité propose d'installer un « stop » en haut de cette rue.

La commission propose également de créer des trottoirs rue Eugène Lefebvre, d'installer un « stop » entre la rue de Bousies et la rue Eugène Lefebvre pour casser la vitesse, que la rue Yves Delgorge et la rue Edmond Demade deviennent des priorités à droite et que les chicanes soient matérialisées par des bordures rue Eugène Lefebvre.

Concernant la rue Pasteur, où un accident est encore survenu, la commission préfère être conseillée par le Département avant de proposer toute modification.

Ces propositions de la commission feront l'objet d'un débat lors d'un prochain Conseil.

Roxane GHYS quitte la séance à 22h30.

*** Equiperment numérique des écoles :**

Geoffrey PAUL indique que la commune a été retenue dans le cadre de l'appel à projets France Relance école numérique pour les classes des cycles 2 et 3 (8 classes). Il resterait environ 8 500 € à charge pour la commune pour un investissement d'environ 25 000 €.

Mathis JEUNE revient sur la demande du policier municipal concernant le stationnement qui doit impérativement être matérialisé par un marquage au sol pour tout stationnement chevauchant sur le trottoir.

Le Maire lui indique que le stationnement chevauchant trottoir est légal si un arrêté du Maire est pris à cet effet et qu'une signalisation peut se faire soit par marquage soit par panneaux.

Mathis JEUNE souligne la nécessité de compléter l'arrêté par une signalisation.

Le Maire lui répond qu'un rappel de l'arrêté sera fait et qu'une signalisation sera très prochainement installée.

*** Concours des maisons fleuries**

Il est maintenu cette année et c'est Joël DEHOVE qui s'en occupe, des bulletins d'inscription seront joints au prochain flash-infos et diffusés sur le site de la commune et le Facebook.

*** Recensement participatif du petit patrimoine**

L'opération a été validée et démarrera incessamment avec la mise en place de présentoirs dans les commerces qui ont tous accepté. Des bulletins à compléter seront également joints au flash-infos prévu fin-juin.

*** Centre aéré de juillet 2021**

René LECUYER est maintenant conseiller délégué en charge de la préparation, l'organisation et le suivi des centres aérés. Celui de cet été se déroulera entre le 12 et le 30 juillet. 14 animateurs ont été recrutés, 54 enfants y sont à ce jour inscrits, contre 150 les années précédentes.

Les inscriptions se clôturant au 30 juin, Geoffrey PAUL publie à nouveau le flyer d'inscription sur le Facebook de la commune.

René LECUYER ajoute que la sortie de fin de centre se fera à la Mer des Sables à Ermenonville.

* Course cycliste du 17 juillet 2021

Le Maire indique qu'une réunion préparatoire s'est déroulée le lundi 17 mai. La course cycliste UFOLEP est prévue le samedi 17 juillet avec une dizaine de catégories pouvant représenter 300 à 350 coureurs de tout âge sur une période allant d'environ 12h à 18h. Les inscriptions sont perçues par l'organisation qui assure tous les aspects réglementaires.

Cédric GREVIN souhaite obtenir rapidement le parcours afin d'organiser la garde du SDIS.

Séverine DELOBELLE informe que la première course débutera à 13 heures et que la circulation ne sera pas coupée grâce à la présence de signaleurs sur la route (31 signaleurs). Le circuit sera tracé par l'association, les riverains seront prévenus 15 jours avant la course, un podium sera installé devant la pharmacie et différents parkings seront mis à disposition.

La contribution financière pour la commune est de 1 000 €.

* Villes et villages fleuris

Séverine DELOBELLE a réinscrit la commune pour 6 ans et souligne l'implication des agents du service technique dans le fleurissement de la commune malgré des effectifs réduits.

* Fêtes et manifestations

Séverine DELOBELLE indique que le concert « orgues à l'unisson » à Poix du Nord fut le seul concert en présentiel ; 66 personnes étaient présentes.

Les feux de la Saint Jean n'auront pas lieu en raison du couvre-feu.

La traditionnelle ducasse animera la fête communale. Une manifestation devrait être organisée pour les médaillés du travail. Le défilé du 14 juillet, le feu d'artifice et le défilé de lampions ne sont pour l'instant qu'en projet, dans l'attente des décisions gouvernementales.

« Bibliothèques en fête » est programmée pour octobre.

Joël DEHOVE ajoute que la commémoration du 18 juin est limitée à 10 personnes.

* Point sur les travaux

Julien LEPOALRD informe que les travaux réalisés par Noréade sont achevés mais des coulées de boue ont été constatées suite à ces travaux dans une voyette.

Le plafond de la cuisine de la salle des fêtes a été remplacé et les murs ont été recarrelés. La salle des fêtes pourra donc être louée aux particuliers à partir du 1^{er} juillet.

Les travaux de la maison des associations ont été mis en attente (il ne reste que le parquet à l'étage) pour permettre les tontes et le fleurissement. Les peintures ont également été refaites et une nouvelle potence a été installée au-dessus de la porte de la mairie.

L'abattage des deux arbres dangereux a été réalisé à l'étang et une baisse du niveau de l'eau a été constatée (barrage en amont ou fuite de la digue). Une solution sera rapidement mise en place.

Le fauchage est prévu début juillet, avant la course cycliste.

Julien LEPOLARD ajoute que des tests ont été réalisés par les services techniques afin de trouver une alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires (vinaigre blanc + produit vaisselle) et se montrent concluants.

Le Maire informe qu'une réunion participative relative au projet de kiosque Place Talma est programmée vendredi 11 juin à 17 heures à la salle des fêtes. Il s'agit d'un programme financé par le PNRA et il invite les membres du Conseil à y participer activement

Il indique également que la Brigade Bleue et Val'Etudes présenteront les travaux prévus et financés par la CCPM pour le réaménagement des berges du Saint Georges, de sa sortie derrière Carrefour Express jusqu'à la rue des Mouloirs.

Cédric GREVIN, en tant que représentant défense de la commune, propose d'ajouter un onglet sur le site de la commune pour favoriser le recensement en ligne.

Il ajoute que la commune peut bénéficier d'ateliers défense au niveau de l'école ainsi que des ateliers mémoire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h.

	Procurations	Émargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Séverine DELOBELLE		
Geoffrey PAUL		
Roxane GHYS		
Julien LEPOLARD		
Joël DEHOVE		
Maryse CARTIGNY		
René LECUYER		
Jean-Marie CORNU	Procuration à Paul CANION	
Paul CANION		
Corinne BRUYER	Procuration à Roxane GHYS	
Ludivine JOVENIAUX		
Cédric GREVIN		
Ludivine BUISSON		
Karine DURIEUX		
Mathis JEUNE		
Fanny CHARLET		
Alice NAVEAU		